



**Centre Météorologique
de GUADELOUPE**

**Niveau de vigilance : ORANGE
Danger : Cyclone**

**Bulletin de suivi n°4 pour la Guadeloupe
Episode n°13-GD**

Emis le : jeudi 27 septembre 2018 à 05h57 légales (soit 09:57 UTC)
Par : Centre Météorologique de Guadeloupe
Date et heure du prochain bulletin : jeudi 27 septembre 2018 vers 12h légales.

Début d'événement : en cours.

Fin d'événement estimée : vendredi 28 septembre 2018 à 18h légales.

Situation actuelle :

Tempête tropicale KIRK

Position estimée le 27-09-2018 à 09 UTC : 13.5 N 58.3 W

Distance de la Guadeloupe au centre du phénomène : 464 km

Déplacement : ouest-nord-ouest 290 degrés à 26km/h - **Pression au centre** : 1 002 hPa

Vent max sur 1 mn : 45 nœuds **Rafales** : 55 nœuds

Prévisions :

Le centre de KIRK est prévu de traverser l'arc antillais dès la mi-journée au voisinage de la Martinique.

La mer devient forte en Atlantique. Dans l'après-midi, les creux moyens atteignent 3m à 4m, une longue houle de nord-nord-est croisant la mer du vent d'est-sud-est levée par KIRK. La mer envahira alors par endroits les parties basses du littoral, notamment du Moule à Saint-François, la Désirade, Capesterre de Marie-Galante, le Petit Cul-de-Sac marin Capesterre-Belle-Eau et les Saintes.

Les vents d'Est à Nord-Est se renforcent progressivement en matinée et atteignent leur pic dans l'après-midi et soirée avec des valeurs moyennes de 50 à 70 km/h et des rafales de 80 à 100 km/h, jusqu'à 120 km/h sur les montagnes, tout en s'orientant à l'Est-Sud-Est.

Les pluies s'intensifient dans l'après-midi de jeudi en devenant orageuses. Des cumuls de 100 à 150 mm sont attendus sur l'épisode, localement 200 mm sur le relief basse-terrien.

Données observées :

Sans objet.

Mesures individuelles de comportement préconisées par la préfecture :

VIGILANCE ORANGE CYCLONE : SOYEZ TRES VIGILANTS!

OMI1 : Écouter les bulletins météo et les consignes diffusées (internet, kiosque, radio et télévision).

OMI2 : Préparer les habitations :

- 1) Consolidation,
- 2) Protection des ouvertures,
- 3) Mise à l'abri et hors d'eau des objets personnels et documents,
- 4) Organisation du stockage de nourriture et matériel divers...,
- 5) Déconnexion des systèmes de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protection des réservoirs le cas échéant.

OMI3 : Protéger les embarcations nautiques.

OMI4 : Effectuer les derniers achats pour acquérir une autonomie de plusieurs jours.

OMI5 : Faire le plein de carburant de votre véhicule.

OMI6 : Prévoir une somme d'argent liquide pour pourvoir acheter des denrées de 1ère nécessité.

OMI7 : Mettre à l'abri les stocks de marchandises et de denrées périssables dans les commerces et mettre en sécurité les chantiers pour les entreprises (démontage des grues, installations aériennes et échafaudage...).

OMI8 : Mettre à l'abri les troupeaux, cheptels et animaux de ferme.